



## HONORAIRES DE L'AGENCE

T.T.C - T.V.A selon le taux en vigueur

### VENTES – REMUNERATION

**Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction – charge Acquéreur**

Montant de la Transaction	locaux à usage d'habitation ou professionnels	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	
Jusqu'à 30.000€	10%	10%	10%	Avec un minimum de 2.000€
jusqu'à 60.000€	9%	9%	10%	
Jusqu'à 90.000€	7%	7%	10%	Avec un minimum de 5.000€
Jusqu'à 120.000€	6%	6%	7%	
Supérieur à 120.000€	5%	5%	5%	Avec un minimum de 7.000€ et un maximum de 50.000€

Conformément aux usages locaux et sauf convention express différentes entre les parties indiquées au mandat, la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre:

CHARGE DE LA REMUNERATION:  
**LES ACQUEREURS**



## HONORAIRES DE L'AGENCE - GESTION LOCATION

### REMUNERATION

		CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION :				
				Locataire	Propriétaire	
				/	/	Entremise & Négociation
Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties ( <i>indiquée au mandat</i> ), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre :	Visites, Constitution du dossier, Rédaction de bail	0-34m <sup>2</sup>	8€ /m <sup>2</sup>	8€ /m <sup>2</sup>	100,00 €	
		35 - 69 m <sup>2</sup>	8€ / m <sup>2</sup>	8€ / m <sup>2</sup>	150,00 €	
		70 - 109 m <sup>2</sup>	6€ /m <sup>2</sup>	6€ /m <sup>2</sup>	150,00 €	
		110 - 199 m <sup>2</sup>	5€ /m <sup>2</sup>	5€ /m <sup>2</sup>	200,00 €	
		200m <sup>2</sup> et +	5€ /m <sup>2</sup>	5€ /m <sup>2</sup>	200,00 €	
			avec un maximum d'un mois de loyer			
Etat des lieux		3€ /m <sup>2</sup>	3€ /m <sup>2</sup>	/		
<b>Honoraires de gestion</b>	<b>8,40% TTC appliqué sur le montant du loyer annuel net de charges</b>				<b>Honoraires d'avenant au contrat :</b> <b>120€</b>	
<b>Honoraires baux commerciaux</b>	<b>7,00% TTC appliqué sur le montant du loyer annuel + 3€ du m<sup>2</sup> au titre de l'état des lieux</b>					



## HONORAIRES DE L'AGENCE - GESTION LOCATION

### REMUNERATION

<b>Honoraires baux commerciaux</b>	<b>7,00% TTC appliqué sur le montant du loyer annuel + 3€ du m<sup>2</sup> au titre de l'état des lieux</b>
------------------------------------	---